

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 février 2017

Objet : RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Pôle médical-santé Le Galien - Approbation d'un bail de courte durée avec la SARL V@si

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François	de Maryse Fabre
Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• **conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5**

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• **conseillers excusés : 3**

François Blanc - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet

• **assistaient également à la réunion :**

Dominique Bergé - Aubin Curtoud - Florian Maitre - Marine Nuytten Wiki - Florent Guillaume - Nathalie Racine

Bureau du 09 février 2017

délibération n° 005-17

objet **RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Pôle médical-santé Le Galien - Approbation d'un bail de courte durée avec la SARL V@si**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, rappelle que dans le cadre de la création du pôle économique médical-santé, Chambéry métropole a acquis un plateau de 666 m² au sein du bâtiment Le Galien au parc d'activités des Massettes à Challes-les-Eaux.

Chambéry métropole a pour objectif d'accompagner le développement de la filière médical-santé sur le thème de l'autonomie de la personne, sur la base de trois axes stratégiques :

- éducation/formation dans les domaines de la santé,
- prévention articulaire et locomotrice et activité physique adaptée,
- innovation technologique via une pépinière accueillant des start-up dans laquelle Chambéry métropole orchestre ainsi le lien entre entreprises en création et développement, établissements de santé, laboratoires de recherche et professionnels de santé.

Dans le cadre de cette nouvelle offre de services, Aline Herbinet, gérante de la SARL V@SI, dont le siège social est situé 93 rue Plan de la Prairie des Ecoles sur la commune de Saint-Mathieu-de-Triviers (34270), a saisi par courrier la Communauté d'agglomération afin de créer une antenne en Savoie et bénéficier d'un bureau.

Cette entreprise est spécialisée dans la recherche et l'innovation en activités physiques, en lien avec les structures présentes dans le bâtiment Le Galien.

Dans le cadre de son développement, il est proposé la conclusion d'un bail de courte durée de 36 mois avec la SARL V@si pour un local de 13,09 m² à compter du 1^{er} mars 2017 au rez-de chaussée du bâtiment Le Galien pour un loyer mensuel de 150,54 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 portant délégation au Bureau en matière de baux,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 187-16 C du 21 décembre 2016 approuvant les tarifs de location pour l'année 2017 au prix de 138 € HT/m²/an,

Vu la demande d'Aline Herbinet, gérante de la SARL V@si, reçue le 16 janvier 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le bail de courte durée de 36 mois avec la SARL V@si pour un local de 13,09 m² à compter du 1^{er} mars 2017 au rez-de chaussée du bâtiment Le Galien pour un loyer mensuel de 150,54 € HT,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le bail,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 005-17

Objet de l'acte : RS - Parc d'activités économiques des Massettes à Challes-les-Eaux - Pôle médical-santé Le Galien - Approbation d'un bail de courte durée avec la SARL V@si

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe : bail de courte durée;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19102H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19102H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017